AR PREFECTURE
006-210600425-20180405-2018_13D-DE
Reçu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le cinq avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AUBERT Éric, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés :
Absents : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, Monsieur AURAN Robert
Convocation du : 28 mars 2018

Nb de membres : 13
Présents : 10
Votants : 10
Pour :10
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2018_13D : tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Considérant la délibération 2017_35D modifiant le tableau des emplois en date du 1er octobre 2017,

Considérant la nécessité de diviser un poste à temps complet en deux postes à temps non complet à raison de 17h50 par semaine pour une meilleur organisation du service,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

AR PREFECTURE
006-210600425-20180405-2018_13D-DE
Reçu le 06/04/2018

Service Administratif	Grade	Nombe de poste	Ouverture du poste	Fermeture du poste	Nombre d'heures	Obersvations	
Catégorie B	Rédacteur	1	1-juil.-16		35h		Emploi permanent
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	6-juin-03		15h	CDI	Emploi permanent
	Adjoint Administratif	1	13-févr.-15		29h00		Emploi permanent
	Agent d'accueil	2			17h50	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
Service Technique							
Catégorie C	Adjoint technique	1	27-juin-08		35h	CDI	Emploi permanent
	Adjoint technique	1	1-mai-94		35h	En disponibilité	Emploi permanent
	Adjoint technique	1			35h	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
	Adjoint technique	1			20H	CDD	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er mai 2018,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du

MAIRIE DE CLANS
Alpes-Maritimes

Le Maire

Roger MARIA